



Fiche financière

Le présent projet de règlement grand-ducal ne génère pas de coûts financiers supplémentaires. En effet, à la suite de l'avis du Conseil d'État du 1^{er} juin 2023 portant sur le PL 7994, plusieurs éléments initialement prévus dans les projets de règlements grand-ducaux initialement déposés ont été transférés vers le projet de loi 7994. Par conséquent, les coûts associés au financement des mesures d'aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles sont désormais pris en compte dans la fiche financière afférente au projet de loi 7994.

Le présent projet de règlement grand-ducal contient essentiellement des définitions des mesures prévues, des indications relatives aux infrastructures concernées, ainsi que le calcul des indemnités, forfaits et degrés d'intensité des accords de prise en charge. Ces éléments ne génèrent pas, en tant que tels, de dépenses supplémentaires.

Le projet de règlement grand-ducal n'est donc pas susceptible de grever le budget de l'État de nouvelles dépenses particulières.